



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Projet de budget de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2008/09	1 499 710 000 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09 ^a	1 423 249 500 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09 ^a	76 460 500 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	1 789 411 200 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	1 620 727 100 dollars

^a Prévisions au 31 mars 2009.

I. Introduction

1. L'application des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formulées aux paragraphes 21, 27, 41, 45, 50 et 52 ci-après se traduirait par une réduction de 168 684 100 dollars du montant total du projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/717).



2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif formule des avis et des recommandations sur un certain nombre de questions qui concernent toutes les opérations. Aussi ne traite-t-il dans les paragraphes qui suivent que des ressources de la MINUAD et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lors de son examen des propositions du Secrétaire général concernant le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de l'Opération, notamment celles qui concernent les faiblesses et les retards constatés dans les procédures d'achat, la gestion des biens non durables et le marché exclusif attribué à un fournisseur pour la prestation des services logistiques (voir A/63/5 (Vol. II), chap. II, sect. 11 et 12). Le Comité était également saisi du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'application de mesures extraordinaires à la MINUAD (A/63/668) et de la note du Secrétaire général contenant des observations à ce sujet (A/63/668/Add.1), qui devront l'un et l'autre être portés à l'attention de l'Assemblée générale. Le Comité examine ces points en détail dans son rapport d'ensemble (A/63/746).

4. Le Comité consultatif est conscient des problèmes rencontrés par la MINUAD durant sa phase de démarrage du fait d'un environnement difficile. Il souligne toutefois que l'Opération devrait prendre des mesures appropriées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et en rendre compte lors de la présentation du prochain budget.

5. Les documents dont disposait le Comité consultatif pour examiner le financement de la MINUAD sont énumérés à la fin du présent rapport. Les observations du Comité au sujet du rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 figurent dans le document A/63/606.

II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD depuis sa création s'établissait à 2 174 258 000 dollars au 31 décembre 2008. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 1 665 521 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 508 737 000 dollars. À la même date, le montant à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents se chiffrait à 69 166 000 dollars. Au 31 mars 2009, les montants à rembourser au titre des contingents et du matériel leur appartenant étaient de 14 001 000 dollars pour le personnel militaire et de 791 000 dollars pour les unités de police constituées.

7. Le Comité consultatif a également été informé que la MINUAD disposait au 20 avril 2009 de 826,2 millions de dollars de liquidités. Comme la réserve opérationnelle, qui représente trois mois de dépenses, est de 350 millions de dollars, le montant des liquidités disponibles à la même date s'élevaient à environ 476,2 millions de dollars. Les indemnités pour cause de décès ou invalidité versées depuis la création de la MINUAD s'établissaient à 260 000 dollars au 31 mars 2009

pour neuf dossiers. À la même date, neuf demandes d'indemnisation étaient en suspens. **Le Comité consultatif engage instamment le Secrétaire général à faire en sorte que toutes les demandes en souffrance soient réglées rapidement.**

8. Le Comité consultatif a été informé que, au 31 mars 2009, l'occupation des postes de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissait comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu au 31 mars 2009</i>	<i>Situation effective</i>	<i>Taux de vacance^b (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	240	240	188	22
Contingents	19 315	17 266	12 946	25
Police des Nations Unies	3 772	3 642	1 811	50
Unités de police constituées	2 660	2 100	700	67
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	1 495	1 238	924	25
Personnel recruté sur le plan national ^c	3 415	2 781	2 134	23
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Recruté sur le plan international	59	59	32	46
Recruté sur le plan national	40	40	19	53
Volontaires des Nations Unies	548	510	298	42
Personnel fourni par le Gouvernement	6	6	2	67

^a Effectif militaire autorisé le plus élevé et effectif civil approuvé pour l'exercice.

^b Taux de vacance par rapport à l'effectif prévu au 31 mars 2009.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

9. Le Comité consultatif a reçu le tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir annexe I). Au 31 mars 2009, le montant des dépenses s'élevait à 936 101 600 dollars, alors que le montant brut des crédits ouverts était de 1 499 710 000 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 1 423 249 500 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 76 460 500 dollars.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats attendus

10. Le mandat de la MINUAD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 31 juillet 2009, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1828 (2008).

11. L'objectif général de la MINUAD, ainsi qu'indiqué au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général (A/63/717), est d'aider le Conseil de sécurité à assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour. À cette fin, durant

l'exercice 2009/10, les priorités de l'Opération ont été notamment d'appuyer l'action engagée par le Médiateur en chef conjoint pour parvenir à une cessation effective des hostilités, d'aider la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à préparer la tenue des élections générales et du référendum sur le Darfour, de contribuer à la mise en place d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de continuer à fournir un appui à l'ensemble des militaires, du personnel de police et du personnel civil dans les domaines qui relèvent de la responsabilité de l'ONU.

12. Le Comité consultatif prend acte de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité au Darfour, ainsi que des principaux événements rapportés récemment (voir S/2009/201). **Le Comité consultatif est d'avis que ces faits nouveaux risquent d'entraver l'accomplissement effectif du mandat de l'Opération, surtout dans le domaine de l'aide humanitaire.** Il a été informé que la MINUAD s'inquiétait particulièrement de la perturbation des filières d'acheminement de l'aide humanitaire en raison de l'expulsion début mars 2009 de 13 organisations non gouvernementales travaillant au Soudan. Le Comité a également appris que les difficultés persistantes de la MINUAD en matière de recrutement et de rétention de personnel international étaient dues en partie à des problèmes de sécurité.

13. **Tout en prenant acte de l'amélioration substantielle de la présentation du budget, le Comité consultatif insiste sur la nécessité de faire preuve de prudence et de réalisme dans la formulation des indicateurs de succès et encourage la MINUAD à s'inspirer des principes de la formule SMART (action spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et limitée dans le temps).**

B. Ressources nécessaires

14. Le montant brut total des dépenses inscrites au projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2009/10 s'élève à 1 789 411 200 dollars (montant net : 1 763 006 300 dollars), soit une augmentation de 289 701 200 dollars (19,3 %), en montant brut, par rapport aux 1 499 710 000 dollars alloués pour l'exercice 2008/09. Le budget permet de déployer 240 observateurs militaires, 19 315 militaires, 3 772 policiers des Nations Unies, 2 660 membres d'unités de police constituées, 1 548 fonctionnaires internationaux, 3 437 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, 561 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par le Gouvernement, en prévoyant 24 postes de temporaire recruté sur le plan international et 14 postes de temporaire recruté sur le plan national financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

15. Les principales variations observées par rapport aux crédits ouverts pour 2008/09 comprennent des augmentations aux rubriques ci-après :

a) Militaires et personnel de police (193 108 200 dollars) et personnel civil (74 423 100 dollars), en raison du déploiement intégral, d'ici à janvier 2010, de l'effectif militaire autorisé et de l'effectif civil proposé, ainsi que de l'application de taux d'abattement réduits pour délais de déploiement et de recrutement;

b) Installations et infrastructures (6 049 300 dollars), du fait des besoins supplémentaires en matière de services de construction, de matériel appartenant aux contingents et de soutien logistique autonome;

c) Transports aériens (24 281 900 dollars), en raison de l'augmentation des dépenses de location et d'exploitation des appareils et de la consommation de carburants et de lubrifiants découlant de l'intensification des opérations aériennes de la MINUAD au cours de l'exercice;

d) Transmissions (17 741 800 dollars), en raison de la nécessité d'acheter du matériel de transmission et des communications par réseaux commerciaux pour appuyer le déploiement du personnel de l'Opération et achever la mise en place des infrastructures de transmissions de la MINUAD dans l'ensemble du Darfour.

Ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des ressources nécessaires au titre des voyages (1 699 500 dollars), des transports terrestres (20 327 500 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (15 118 300 dollars). Cette dernière baisse est due essentiellement à la diminution des dépenses de fret et des coûts connexes du matériel appartenant à l'ONU, lequel devrait avoir été en grande partie déployé au 1^{er} juillet 2009.

16. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 86 de son rapport (A/63/717), les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte d'un gain d'efficacité d'un montant de 6 472 300 dollars résultant de l'utilisation partagée d'un avion avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de trois avions avec la MINUS (voir également plus loin, par. 42).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs approuvés 2008/09^a</i>	<i>Effectifs proposés 2009/10^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	240	240	–
Contingents	19 315	19 315	–
Police des Nations Unies	3 772	3 772	–
Unités de police constituées	2 660	2 660	–

^a Effectif autorisé le plus élevé.

17. Le montant estimatif des dépenses au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2009/10 s'élève à 842 860 400 dollars, soit une augmentation de 193 108 200 dollars (29,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2008/09. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait que la moyenne mensuelle des effectifs déployés a été supérieure aux prévisions et que les taux d'abattement pour délais de déploiement ont été réduits à 10 % pour les observateurs militaires (contre 15 % en 2008/09), à 15 % pour les contingents (contre 30 % en 2008/09), à 20 % pour la Police des Nations Unies (contre 30 % en 2008/09) et à 20% pour les unités de police constituées (contre 30 % en 2008/09).

18. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 couvrent le déploiement échelonné, d'ici au 31 janvier 2010, de l'effectif autorisé le plus élevé de militaires et de personnel de police. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau

récapitulatif des déploiements de personnel en tenue qui devraient intervenir entre mars 2009 et janvier 2010 :

	<i>Actuel</i>		<i>Prévu</i>		
	<i>31 mars 2009</i>	<i>30 juin 2009</i>	<i>30 septembre 2009</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 janvier 2010</i>
Nombre de militaires et policiers	15 645	17 222	23 496	25 331	25 987
Pourcentage de l'effectif autorisé	60	66	90	97	100

19. Le Comité consultatif rappelle qu'un plan de déploiement révisé est en vigueur pour l'exercice s'achevant au 30 juin 2009. Ce plan prévoit le déploiement d'environ 60 % de l'effectif autorisé de la MINUAD d'ici à la fin décembre 2008, 80 % d'ici au 31 mars 2009 et 100 % d'ici au 30 juin 2009 (voir A/63/544, par. 11 et tableau 1). Le Comité a toutefois été informé qu'un certain nombre de facteurs, dont l'insécurité et les retards pris dans l'envoi de nouveaux contingents depuis leurs pays d'origine avaient contribué à ralentir le rythme des déploiements par rapport aux prévisions. Il a également été informé que, pour des raisons de sécurité et suite à une décision prise par le responsable désigné, l'Opération avait ramené à 1 800 hommes l'effectif des policiers non armés des Nations Unies, contre 1 981 au 16 novembre 2008. De plus, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 13 de son rapport (A/63/717), la quantité insuffisante de matériel appartenant aux contingents et l'absence d'unités d'appui limitent la capacité opérationnelle.

20. En réponse à l'une de ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait pris un certain nombre d'initiatives pour accélérer le déploiement des militaires et du personnel de police, et qu'il avait dépêché plusieurs missions d'assistance technique pour évaluer la capacité de déploiement et étudier la possibilité de passer des contrats porte à porte afin de s'assurer que le matériel appartenant aux contingents est transporté directement depuis les pays qui fournissent des militaires et des policiers. Il a toutefois été précisé au Comité que l'arrivée prochaine de la saison des pluies, la lenteur des prises de décisions de la part des pays qui fournissent des militaires et des policiers et la possible détérioration des conditions de sécurité risquaient d'entraîner des retards supplémentaires dans le calendrier.

21. Compte tenu des difficultés persistantes observées quant au déploiement des contingents et sur la base des informations dont il dispose, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 18 % pour les contingents et de 30 % pour les unités de police constituées, au lieu des taux de 15 et 20 %, respectivement, appliqués par le Secrétaire général. Étant donné qu'un mois au moins se sera écoulé avant que l'Assemblée générale examine le projet de budget de la MINUAD, des renseignements actualisés sur le déploiement du personnel en tenue devraient être communiqués à l'Assemblée générale au moment où elle examinera les propositions du Secrétaire général.

22. Les prévisions budgétaires couvrent le paiement d'indemnités de subsistance aux observateurs militaires, aux soldats des contingents et aux membres de la Police des Nations Unies. Le Comité consultatif a été informé que, pour des raisons de

sécurité et de pénurie de logements sur place, 60 % du personnel de l'Opération ayant droit à l'indemnité de subsistance seraient logés dans des habitations fournies par la MINUAD (contre 30 % pour l'exercice précédent) et percevraient par conséquent des indemnités à taux réduit. Il a également été informé que la question du montant de l'indemnité de subsistance pour les logements fournis par la MINUAD était à l'étude.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2008/09</i>	<i>Effectif proposé 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 495	1 524	29
Personnel recruté sur le plan national ^a	3 415	3 423	8
Postes de temporaire ^b	99	38	(61)
Volontaires des Nations Unies	548	561	13
Personnel fourni par le Gouvernement	6	6	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

23. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice 2009/10 s'élèvent à 254 047 600 dollars, soit une augmentation de 74 423 100 dollars (41,4 %) par rapport au montant de 179 624 500 dollars alloué pour 2008/09. Il est demandé 174 048 200 dollars pour le personnel recruté sur le plan international, soit une augmentation de 49 886 900 dollars (40,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent; 56 131 700 dollars pour le personnel recruté sur le plan national, en augmentation de 23 714 300 dollars (73,2 %); 19 568 400 dollars pour les Volontaires des Nations Unies, en augmentation de 5 432 600 dollars (38,4%); et 4 299 300 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une diminution de 4 610 700 dollars (51,7 %). Ce montant couvre le déploiement intégral du personnel civil supplémentaire proposé, avec 1 524 recrutements sur le plan international et 3 423 recrutements sur le plan national (à raison de 3 267 agents des services généraux et de 156 administrateurs), ainsi que de 561 Volontaires des Nations Unies (557 recrutements sur le plan international et 4 recrutements sur le plan national) durant l'exercice budgétaire.

24. L'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international est due en partie aux traitements des fonctionnaires internationaux et aux dépenses communes de personnel. Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 2009 tous les fonctionnaires nommés ou affectés à des missions familles non autorisées devraient être installés dans des conditions prévues par le régime commun des Nations Unies, hors régime opération spéciale. En conséquence, le montant estimatif des traitements des fonctionnaires internationaux comprend les ajustements calculés aux taux applicables à la région et l'estimation des dépenses communes de personnel tient compte des prestations supplémentaires prévues dans les nouveaux dispositifs contractuels. Ces augmentations sont compensées par la suppression de l'indemnité de subsistance. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 22 ci-dessus, 60 % des membres du personnel ayant droit à l'indemnité de subsistance devraient être logés dans des habitations fournies par la MINUAD. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été

informé qu'après la suppression du régime de l'indemnité de subsistance, les retenues appropriées seraient faites sur les traitements des fonctionnaires internationaux vivant dans des logements fournis par la MINUAD, conformément aux dispositions du régime de l'allocation-logement et des retenues.

25. Les prévisions budgétaires tiennent compte de l'application des abattements suivants pour délais de recrutement : 30 % pour le personnel recruté sur le plan international (sans changement par rapport à l'exercice 2008/09); 20 % pour le personnel des services généraux recruté sur le plan national (contre 30 % en 2008/09); 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (sans changement par rapport à 2008/09); 25 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international and 0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national (contre 30 % pour les deux catégories en 2008/09); 20 % pour le personnel temporaire – autre que pour les réunions (contre 30 % en 2008/09).

26. Le Comité consultatif a été informé que la MINUAD rencontrait des difficultés persistantes pour recruter et retenir du personnel international en raison notamment de la pénibilité des conditions de vie au Darfour. À ce jour, 144 candidats internationaux sélectionnés ont refusé l'affectation qui leur était proposée et 96 ont quitté la MINUAD pour prendre un autre poste ou ont démissionné. Beaucoup d'autres candidats n'ont pas voulu passer d'entretiens en vue d'une affectation au Darfour. Des progrès ont toutefois été enregistrés en ce qui concerne le recrutement de personnel civil. Le taux de vacance de postes au niveau P-5 et au-dessus est tombé de 32 % en décembre 2008 à 25 % en février 2009 et l'Opération poursuit sa stratégie de recherche de personnel qualifié dans les missions en cours de réduction.

27. Le Comité consultatif prend acte des initiatives prises pour faciliter le recrutement de personnel civil; il encourage la MINUAD à redoubler d'efforts pour remédier au fort taux de rotation de son personnel et l'engage à rendre compte des progrès accomplis en ce sens dans le rapport sur l'exécution du budget de 2008/09. Cependant, compte tenu des difficultés évoquées au paragraphe précédent, le Comité recommande qu'un abattement de 35 % pour délais de recrutement soit appliqué au personnel recruté sur le plan international, plutôt que les 30 % utilisés par le Secrétaire général. Il a fait un certain nombre d'observations sur la question des taux de vacance de postes et de la rotation du personnel des missions de maintien de la paix dans son rapport d'ensemble (A/63/746).

28. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, il a demandé de nouveau que les effectifs de l'Opération soient revus à la lumière de la charge de travail effective et de l'expérience acquise (voir A/62/781/Add.14, par. 19). Au paragraphe 23 de son rapport (A/63/717), le Secrétaire général dit que la situation au Darfour a empêché de procéder à un examen détaillé de la structure des effectifs : le Darfour ayant été désigné zone de sécurité de phase IV en juillet 2008 en raison de la multiplication des actes de violence à l'encontre des Casques bleus des Nations Unies et de l'insécurité, la MINUAD a dû recentrer ses efforts sur la sécurité et la protection de son personnel et de ses installations. Elle a néanmoins mis en place un comité d'examen de la structure de ses effectifs, chargé de procéder à un examen approfondi de la situation et dont les conclusions et les éventuelles propositions de changements seront prises en considération dans le projet de budget de l'exercice 2010/11.

29. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note qu'il est proposé 69 postes permanents et 4 postes temporaires de Volontaire des Nations Unies pour le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination pour l'exercice 2009/10, soit le même effectif que pour l'exercice précédent. Selon le Secrétaire général, le Mécanisme, installé à Addis-Abeba, est principalement chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département Paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. La vocation première du Mécanisme est de faciliter le partage de l'information et la communication entre les deux sièges au sujet des opérations de la MINUAD (voir A/62/380, par. 82). En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme n'avait pas encore tout son personnel et que le Secrétariat procédait de manière prudente et ordonnée pour pourvoir les postes encore vacants. **Étant donné que la MINUAD est déployée depuis quelque temps déjà, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine le rôle et les besoins opérationnels du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à la lumière de l'expérience acquise et qu'il rende compte de ses conclusions lors de la présentation du prochain budget.**

Recommandations concernant les postes

30. Le Secrétaire général propose la création de 117 postes et la suppression de 67 postes permanents et de 61 postes de temporaire. Globalement, ses propositions représentent une diminution nette de 11 postes.

31. Il est proposé de créer les 117 postes ci-après :

a) Six postes au Bureau de liaison pour les affaires humanitaires : un chef du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires (D-1), un responsable de la remontée de l'information (P-3), un assistant administratif (agent du Service mobile), un administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national), un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (A/63/717, par. 65);

b) Huit postes au Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide du relèvement : un attaché de liaison (hors classe) pour les affaires humanitaires (P-5), trois attachés de liaison pour les affaires humanitaires (2 P-4, 1 P-3), un attaché de liaison (adjoint de 1^{re} classe) pour les affaires humanitaires (P-2), un administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) (ibid., par. 66);

c) 40 postes dans les bureaux locaux du Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement, répartis entre les trois bureaux régionaux (Nyala, Al-Fasher et El Geneina) et l'antenne de Zalingei : 4 attachés de liaison pour les affaires humanitaires (P-4), 16 attachés de liaison pour les affaires humanitaires (8 P-3, 8 administrateurs recrutés sur le plan national), 8 attachés de liaison (adjoint de 1^{re} classe) pour les affaires humanitaires (P-2), 4 assistants de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 8 chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national) (ibid., par. 67);

d) Six postes à la Section de la gestion des contrats : six assistants chargés de la gestion des marchés (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) (ibid., par. 74);

e) 45 postes à la section des transports des Services d'appui intégrés, pour servir au total 26 bases d'opérations dans les secteurs nord, ouest et sud : 12 mécaniciens, 26 chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 7 assistants aux transports (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) (ibid., par. 80 à 83);

f) 12 postes à la Section de la sécurité et de la sûreté : 12 spécialistes de la protection des personnes (agent du Service mobile) (ibid., par. 84).

La Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions ci-dessus.

32. En ce qui concerne plus particulièrement des postes proposés au titre de la composante 4 (coordination de l'assistance humanitaire, relèvement et développement), le Comité consultatif relève que le Secrétaire général a l'intention de transformer 54 postes de temporaire en postes permanents. Bien que la structure des effectifs de l'Opération doive être examinée en détail durant l'exercice budgétaire, le Comité est favorable à cette proposition compte tenu du fait qu'il pourrait être plus difficile de pourvoir des postes de temporaire que des postes permanents.

33. Le Secrétaire général propose également le reclassement de 12 postes permanents et de 1 poste de temporaire :

a) À la Division de la communication et de l'information, reclassement de trois postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'administrateur chargé de l'information (recruté sur le plan national) et de deux postes d'assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes de réalisateur d'émissions radiophoniques (administrateur recruté sur le plan national) (A/63/717, par. 44);

b) Dans l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, déclassement du poste de chef du Bureau des affaires politiques de D-2 à D-1 et du poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) de P-5 à P-3 (ibid., par. 46 et 48);

c) Au bureau du Directeur de l'appui à la mission, reclassement d'un poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile) en poste de fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) (ibid., par. 69);

d) À la Section de la gestion des contrats, reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) en poste d'agent du Service mobile (ibid., par. 73);

e) Dans les services d'appui intégrés de la Section du génie, reclassement de quatre postes d'assistant à l'entretien des locaux (agent du Service mobile) en postes de technicien (agent du Service mobile) (ibid., par. 79).

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions de reclassement formulées par le Secrétaire général.

34. Le Secrétaire général propose le redéploiement de 29 postes permanents et postes de temporaire. **Le Comité consultatif ne voit aucune objection à ces propositions de redéploiement.**

35. Ainsi qu'indiqué plus haut au paragraphe 30, le Secrétaire général propose la suppression de 67 postes permanents et de 61 postes de temporaire. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ces propositions. Il note que la suppression proposée de 50 postes d'agent aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Division de la police civile s'explique par le fait que l'Opération a l'intention de déployer davantage de policiers ayant les aptitudes linguistiques requises.**

36. Un résumé détaillé des changements proposés a été fourni par le Secrétariat; il figure à l'annexe II au présent rapport.

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué 2008/09</i>	<i>Montant proposé 2009/10</i>	<i>Variation</i>
670 333 300	692 503 200	22 169 900

37. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève à 692 503 200 dollars, en augmentation de 22 169 900 dollars (3,3 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent.

Installations et infrastructures

38. Le montant des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour 2009/10 s'établit à 280 770 300 dollars, en augmentation de 6 049 300 (2,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 119 du document budgétaire, cette enveloppe globale comprend 150 634 200 dollars pour les services de construction et couvre la phase 3 du plan technique (56 millions de dollars), la construction des derniers centres de police de proximité (9,6 millions de dollars), les travaux de réparation et de construction de grandes infrastructures au Darfour – routes, ponts, aires de stationnement, pistes d'atterrissage dans les trois principaux aéroports et hélistations (79,6 millions de dollars) et les autres services relatifs au programme de l'Opération pour la gestion et la conservation de l'eau (5,4 millions de dollars). Au paragraphe 120 de son rapport, le Secrétaire général indique que les augmentations de dépenses prévues sont compensées en partie par la diminution des ressources nécessaires à l'acquisition du matériel (bâtiments préfabriqués et matériel d'hébergement) résultant du fait que la plupart des achats étaient déjà effectués ou étaient sur le point de l'être, durant les deux exercices précédents.

39. Le Comité consultatif rappelle que le plan technique de la MINUAD comprend trois étapes :

a) Un plan de travail à court terme courant jusqu'à la fin décembre 2008, qui consiste essentiellement à aménager les terrains en vue d'y installer sommairement les camps et à acheminer sur place les fournitures pour la défense des périmètres afin de permettre le déploiement rapide des contingents dans les camps déjà utilisés;

b) Un plan de travail à moyen terme courant de janvier à juin 2009, avec l'installation des équipements de base dans les camps, notamment des salles de douche et des cuisines et réfectoires en dur;

c) Un plan de travail à long terme courant de juillet 2009 à juin 2010, qui permettra de mettre les camps aux normes de l'ONU.

40. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que, en raison du déploiement différé du personnel en tenue, le plan de travail à court terme courrait jusqu'à la fin juin 2009. En mars 2009, environ 75 % du plan de travail à court terme et 40 % du plan de travail à moyen terme avaient été exécutés. La planification du plan à long terme a débuté. Dans la période allant de janvier à mars 2009, les efforts ont porté sur les travaux de sécurisation, avec notamment le renforcement des faces internes et externes des clôtures en barbelés, le montage de sacs de sable pour les postes de tir, l'érection de murs antisouffle Hesco Bastion et de miradors le long du périmètre intérieur et l'amélioration des éclairages de sécurité. Une enceinte de protection intérieure supplémentaire (levées de terre et murs en sacs de sable) a été installée dans les « supercamps » d'Al-Fasher, Nyala et El Geneina, afin d'aménager des points de rassemblement sanctuarisés. On trouvera à l'annexe III au présent rapport un compte rendu détaillé de l'état d'avancement des travaux.

41. Le Comité consultatif prend acte de l'état d'avancement des travaux de construction et des projets de génie. Il souligne toutefois que les exercices 2007/08 et 2008/09 font apparaître un solde inutilisé à la rubrique Installations et infrastructures. En conséquence et compte tenu d'une part des délais de déploiement des militaires, du personnel de police et du personnel civil, et d'autre part de l'état réel d'avancement des chantiers de construction et des projets techniques, ainsi que de la sous-utilisation des crédits des deux exercices précédents, le Comité recommande que les crédits au titre des installations et des infrastructures soient diminués de 10 % pour l'exercice 2009/10.

Transports aériens

42. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2009/10 est de 230 791 400 dollars, en augmentation de 24 281 900 dollars (11,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2008/09. Selon le Secrétaire général, la variation enregistrée tient essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères et l'achat de carburant et de lubrifiants en raison de l'intensification des opérations aériennes de la MINUAD durant la période couverte par l'exercice (14 avions et 38 hélicoptères contre 12 avions et 37 hélicoptères pour l'exercice précédent; 31 500 heures de vol contre les 28 096 heures prévues dans l'exercice précédent; et inscription au budget de 43 millions de litres de carburant d'aviation contre 35,5 millions de litres précédemment). Les prévisions de dépenses concernant la location et l'exploitation des appareils tiennent compte d'un abattement de 10 % pour délais de déploiement des moyens aériens et de l'accord d'exploitation partagée de trois avions avec la MINUS et d'un avion avec la MINURCAT, qui permettra de réaliser des gains d'efficacité d'un montant de 6 472 300 dollars.

43. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'environ 70 % des contrats de location d'avions et d'hélicoptères devraient être soit renouvelés soit remplacés durant l'exercice 2009/10. Il a également été informé que,

sauf circonstances imprévues, il n'y aurait pas de solution de continuité entre l'expiration des contrats en cours et l'entrée en vigueur des nouveaux contrats. La capacité opérationnelle aérienne de la MINUAD serait donc intégralement préservée tout au long de la période couverte par l'exercice budgétaire.

44. Le Comité consultatif prend note des gains d'efficacité qui devraient résulter des arrangements de partage des appareils avec la MINUS et la MINURCAT. **À cet égard et afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des moyens aériens et d'optimiser les possibilités d'économies, le Secrétaire général, tout en gardant à l'esprit les besoins opérationnels spécifiques des deux missions, souhaitera peut-être explorer la possibilité de conduire des opérations aériennes communes avec la MINUS, notamment avec l'utilisation d'appareils en affrètement de longue durée pour la rotation des contingents.** Le Comité examine ces questions plus en détail dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746).

45. **À la lumière de ses recommandations visant à augmenter les taux d'abattement pour délais de déploiement/recrutement appliqués aux contingents, aux unités de police constituées et au personnel civil recruté sur le plan international et des incidences qui s'ensuivront quant au volume des opérations aériennes, et étant donné par ailleurs que la MINUAD devra conclure des contrats pour trois nouveaux appareils et prolonger ou remplacer 70 % de ses contrats de location d'aéronefs durant l'exercice 2009/10, le Comité consultatif recommande que le montant des crédits demandés au titre des transports aériens soit réduit de 5 % pour l'exercice 2009/10.**

4. Questions diverses

Collaboration et coordination avec d'autres entités

46. Aux paragraphes 26 à 29 du document budgétaire (A/63/717), le Secrétaire général fournit des informations sur la coopération entre la MINUAD et d'autres missions dans la région, plus précisément avec la MINURCAT, la MINUS, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Un certain nombre d'activités de la MINUAD, concernant notamment l'évaluation de la situation politique du pays en ce qu'elle touche le Darfour, la gestion de la sécurité des Nations Unies et les activités d'information du public sur des sujets d'intérêt mutuel ou d'action commune, sont étroitement coordonnées avec la MINUS et, pendant l'exercice budgétaire, la MINUAD et la MINUS continueront de travailler conjointement sur les questions relatives à l'appui conjoint, conformément au mémorandum d'accord sur l'utilisation des services communs signé le 31 juillet 2008. Les autres activités de coopération régionale portaient notamment sur la mise en place, à Entebbe, d'un plan de niveau 2 de reprise après sinistre et de continuité des opérations pour le BINUB, la MONUC, la MINUS, la MINUAD et la MINURCAT. **À ce propos, le Comité consultatif appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans lequel il décrit les initiatives de coopération entre missions existantes ou prévues faisant intervenir la MINUS, la MINUAD et la MINURCAT (voir A/63/696, par. 84).**

47. **Le Comité consultatif est d'avis que les initiatives de coopération régionale entre missions sont essentielles pour maximiser l'efficacité de**

l'utilisation des ressources financières et humaines et pour promouvoir les échanges d'informations et de pratiques optimales. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 devrait comporter une analyse de l'efficacité des mécanismes de coopération dans laquelle l'accent serait mis sur la valeur ajoutée qu'ils apportent aux activités de la MINUAD.

48. En ce qui concerne la coopération en matière humanitaire, le Secrétaire général indique, au paragraphe 32 du document budgétaire, qu'il y a deux opérations de maintien de la paix distinctes au Soudan et qu'il y a un coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan qui fait également office de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUS. Au paragraphe 35 du même document, le Secrétaire général signale que le Département des opérations de maintien de la paix est en train de mettre au point, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes compétents, une note d'orientation précisant la relation entre le Représentant spécial conjoint et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. Se fondant sur les politiques en vigueur de l'Organisation et intégrant les mandats de la MINUS et de la MINUAD, cette note précisera les relations institutionnelles et visera à faciliter la communication et la coordination entre la MINUAD et les autres organismes des Nations Unies au Darfour. Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a reçu un organigramme illustrant la relation entre la MINUAD et la MINUS en ce qui concerne les opérations humanitaires (voir annexe IV).

Démobilisation, désarmement et réintégration

49. Dans la composante 2 (sécurité), la réalisation escomptée 2.2 est le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants au Darfour. À ce sujet, le document budgétaire pour l'exercice 2009/10 prévoit un total de 49 postes, pour le siège et sur le terrain, à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le Comité consultatif a été informé que les activités de désarmement, démobilisation et réintégration ne pouvaient certes pas véritablement commencer avant la signature d'un accord de paix complet mais que l'Opération avait engagé le processus de recrutement de deux administrateurs et du personnel d'appui administratif correspondant afin de pouvoir, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et comme suite à la décision du Gouvernement soudanais d'ouvrir un programme dans le nord du pays, commencer l'élaboration d'un plan dans ce domaine. **Le Comité consultatif se félicite certes de ce que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ait commencé ses travaux mais il réitère que le déploiement du personnel nécessaire pour les activités en question devrait se faire de manière progressive, en tenant compte de l'évolution effective de la situation et des besoins sur le terrain.**

Rations

50. Au paragraphe 21 du document budgétaire, le Secrétaire général indique que la procédure de passation du marché pour la fourniture de rations à long terme est presque achevée. Le Comité consultatif a été informé que le marché avait été signé et qu'il entrerait en vigueur le 28 avril 2009. Le Comité consultatif a été également informé, suite à sa demande de complément d'information, que les marchés classiques de fourniture de rations faisaient appel à la notion de réseaux de distribution en étoile mais que l'instabilité des conditions de sécurité et les changements d'autorisation de vol avaient entraîné de nombreuses interruptions des

livraisons au Darfour. Pour surmonter ces difficultés, le schéma centralisé autour d'un pôle de distribution a été remplacé par un réseau de dépôts secondaires avancés situés dans les camps de la MINUAT. Le nouveau marché pour la fourniture de rations à long terme correspond à ce nouveau schéma dans lequel 10 camps de la MINUAD ont été retenus pour l'entreposage préalable des rations dans les dépôts auxiliaires du fournisseur. **Le Comité consultatif note que ce nouveau marché se traduirait par une réduction de 83 936 900 dollars du montant prévu au budget pour 2009/10.**

51. **Le Comité consultatif se félicite de cette baisse de la structure des coûts inscrite dans le nouveau marché pour la fourniture de rations. Il fait toutefois remarquer que dans ce nouveau marché, le plafonnement du coût des rations s'établit en moyenne à 18 dollars par personne et par jour et demeure donc nettement supérieur au taux correspondant pour la MINUS [6,34 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir A/62/781/Add.14, par. 16)]. Le Comité consultatif demande instamment au Secrétaire général d'analyser plus avant les facteurs qui contribuent à maintenir à un niveau élevé le taux plafond applicable aux rations à la MINUAD et d'étudier les moyens de réduire ces coûts.**

Combustible

52. Le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que si l'on utilise le coût moyen du combustible pour la période allant de janvier à mars 2009 comme base de calcul, le montant nécessaire au titre du combustible pour l'exercice 2009/10 enregistrerait une diminution de 9 909 800 dollars, répartis comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût par litre dans le projet de budget</i>	<i>Coût moyen effectif pour la période de janvier-mars 2009</i>	<i>Total dans le projet de budget</i>	<i>Montants révisés</i>	<i>Écarts</i>
Équipements et infrastructure	1,63	1,71	34 594 900	36 133 700	1 538 800
Transport terrestre	1,63	1,73	18 271 300	19 282 200	1 010 900
Transport aérien	1,46	1,17	70 692 300	58 232 800	(12 459 500)
Total			123 558 500	113 648 700	(9 909 800)

Le Comité consultatif recommande d'utiliser le coût moyen du combustible pour la période de janvier-mars 2009 comme base pour le calcul des montants nécessaires au titre du combustible pendant l'exercice 2009/10. Il en résulterait une réduction de 9 909 800 dollars du budget proposé pour la MINUAD.

IV. Conclusion

53. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées dans le paragraphe 142 du projet de budget (A/63/717). **Compte tenu des observations et des recommandations formulées aux paragraphes 21, 27, 41,**

45, 50 et 52 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que si l'Assemblée décide de proroger le mandat de la MINUAD au-delà du 31 juillet 2009, elle ouvre un crédit de 1 620 727 100 dollars, elle maintient l'opération pendant les 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/535)
- Rapport intérimaire sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/544)
- Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/717)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.14)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport intérimaire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/63/606)
- Résolution 1769 (2007) et 1828 (2008) du Conseil de sécurité
- Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/83 et S/2009/201)
- Rapport financier et état financier vérifiés pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (vol. II)]

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 ^{er} juillet 2008 au 31 mars 2009			1 ^{er} avril- 30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Prévision au 30 juin 2009			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (2) - (1)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	11 596,2	6 265,4	5 330,8	2 127,8	8 393,2	3 203,0	27,6	Déploiement du personnel retardé
Contingents	452 448,6	329 449,6	122 999,0	152 254,3	481 703,9	(29 255,3)	(6,5)	Ressources supplémentaires nécessitées par le déploiement du matériel appartenant aux contingents en 2009 en raison des retards enregistrés en 2007/08 et par l'accroissement du transport aérien de matériel
Police des Nations Unies	130 751,6	73 982,0	56 769,6	24 080,6	98 062,6	32 689,0	25,0	Déploiement de personnel retardé
Unités de police constituées	54 955,8	31 097,9	23 857,9	6 040,0	37 137,9	17 817,9	32,4	Déploiement de personnel retardé
Total partiel	649 752,2	440 794,9	208 957,3	184 502,7	625 297,6	24 454,6	3,8	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	124 161,3	91 157,2	33 004,1	35 292,3	126 449,5	(2 288,2)	(1,8)	Accroissement des ressources nécessaires en raison d'un déploiement moyen plus important que celui prévu dans le budget
Personnel recruté sur le plan national	32 417,4	25 216,0	7 201,4	12 205,9	37 421,9	(5 004,5)	(15,4)	Accroissement des ressources nécessaires en raison d'un déploiement moyen plus important que celui prévu dans le budget
Volontaires des Nations Unies	14 135,8	7 430,3	6 705,5	6 797,0	14 227,3	(91,5)	(0,6)	Écart mineur dû à la hausse des taux applicables aux VNU, compensé par des retards de déploiement
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 910,0	4 159,8	4 750,2	2 879,6	7 039,4	1 870,6	21,0	Déploiement de personnel retardé
Total partiel	179 624,5	127 963,3	51 661,2	57 174,8	185 138,1	(5 513,6)	(3,1)	

	Du 1 ^{er} juillet 2008 au 31 mars 2009			1 ^{er} avril- 30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Prévision au 30 juin 2009			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (2) - (1)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	250,5	7,2	243,3	121,5	128,7	121,8	48,6	Déploiement de personnel retardé
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	597,1	34,1	563,0	363,0	397,1	200,0	33,5	Recrutement de consultants retardé
Voyages	6 262,7	3 645,7	2 617,0	996,3	4 642,0	1 620,7	25,9	Déploiement de personnel retardé
Installations et infrastructures	274 721,0	133 382,3	141 338,7	130 238,2	263 620,5	11 100,5	4,0	Montant prévu du solde non dépensé en raison de retards de construction contrebalancé par des achats supplémentaires de matériel pour les installations et infrastructures, sur la base des besoins effectifs
Transports terrestres	51 547,7	21 303,7	30 244,0	14 554,3	35 858 ,0	15 689,7	30,4	Solde non dépensé résultant de l'achat anticipé en 2007 de véhicules budgétés en 2008/09
Transports aériens	206 509,5	135 926,8	70 582,7	57 156,8	193 083,6	13 425,9	6,5	Montant prévu du solde non dépensé en raison des retards de déploiement d'aéronefs, largement compensé par une augmentation des ressources nécessaires en raison du coût plus élevé de l'allocation d'aéronefs commerciaux
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Transmissions	45 466,7	14 013,0	31 453,7	14 781,3	28 794,3	16 672,4	36,7	Montant prévu du solde non dépensé imputable au retard de construction. Le plan d'acquisition de matériel de transmissions et de matériel informatique n'a pu être exécuté intégralement en l'absence de l'infrastructure nécessaire.
Informatique	24 401,0	6 913,8	17 487,2	8 949,8	15 863,6	8 537,4	35,0	Montant prévu du solde non dépensé résultant de retards de construction. Le plan d'achat de matériel de transmissions et informatique n'a pu être exécuté intégralement en l'absence de l'infrastructure nécessaire.

	Du 1 ^{er} juillet 2008 au 31 mars 2009			1 ^{er} avril- 30 juin 2009 : dépenses prévues (4)	Prévision au 30 juin 2009			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (2) - (1)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Services médicaux	16 562,8	7 008,5	9 554,3	5 583,3	12 591,8	3 971,0	24,0	Déploiement de personnel retardé
Matériel spécial	2 626,9	1 330,0	1 296,9	921,0	2 251,0	375,9	14,3	Montant prévu du solde non dépensé correspondant à la diminution du montant estimatif des ressources nécessaires pour assurer l'autosuffisance à cette rubrique
Fournitures, services et matériel divers	38 387,4	42 803,0	(4 415,0)	9 780,1	52 583,1	(14 195,7)	(37,0)	Ressources supplémentaires nécessaires pour transporter le reliquat de matériel appartenant aux Nations Unies et se trouvant à Port Soudan et El-Obeid
Projets à effet rapide	3 000,0	975,3	2 024,7	2 024,7	3 000,0	-	-	
Total partiel	670 333,3	367 343,4	302 989,9	245 470,4	612 813,8	57 519,5	8,6	
Total	1 499 710,0	936 101,6	563 608,4	487 147,9	1 423 249,5	76 460,5	5,1	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications des tableaux d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

<i>Unités administratives</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Processus de paix			
Équipe conjointe d'appui à la médiation	-1	P-5	Reclassement d'un poste d'attaché d'administration hors classe (P-5) en poste d'attaché d'administration (P-3)
	+1	P-3	Reclassement d'un poste d'attaché d'administration hors classe (P-5) en poste d'attaché d'administration (P-3)
	-2	P-4	Suppression d'un poste d'interprète et d'un poste de traducteur
	-5	P-3	Suppression de deux postes d'interprète (P-3) et de 3 postes de traducteur (P-3)
	-4	SM	Suppression de quatre postes d'assistant administratif
	-1	D-2	PT : Reclassement de D-2 à D-1 du poste de chef du Bureau des affaires de la police
	+1	D-1	PT : Reclassement de D-2 à D-1 du poste de chef du Bureau des affaires de la police
	-3	P-5	PT : Suppression d'un poste de juriste hors classe, un poste de spécialiste de l'information hors classe et un poste de spécialiste des questions politiques hors classe
	-1	P-4	PT : Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4)
	-3	P-3	PT : Suppression d'un poste de spécialiste de l'information et de deux postes de spécialiste des questions politiques
Total partiel	-18		
Division de la communication et de l'information	-5	GN	Reclassement de trois postes d'assistant à l'information (GN) et deux postes d'assistant radio (GN) en poste de spécialiste de l'information (AN) et de producteur radio (AN)
	+5	AN	Idem ci-dessus
Total partiel	-		
Sécurité			
Division de la police civile	-50	GN	Suppression de 50 postes d'assistant linguistique
Total partiel	-50		
État de droit, bonne gouvernance et droits de l'homme			
Section des droits de l'homme			
Quartier général des missions	+1	P-4	Transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) du bureau régional d'Al-Fasher au quartier général des missions
	-1	P-3	Transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) au bureau régional d'Al-Fasher

<i>Unités administratives</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureaux locaux	-1	P-4	Transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) du bureau régional d'Al-Fasher au quartier général des missions
	+1	P-3	Transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) du quartier général des missions au bureau régional d'Al-Fasher
Total partiel	-		

Liaison humanitaire, relèvement et développement

Bureau de liaison humanitaire

Suppression de poste de personnel temporaire remplacé par de nouveaux postes

+1	D-1	Création du poste de chef du Bureau de liaison humanitaire
-1	D-1	PT : un poste de chef du Bureau de liaison humanitaire
+1	P-3	Création d'un poste de responsable des rapports
-1	P-3	PT : un poste de responsable des rapports
+1	SM	Création d'un poste d'assistant administratif
-1	SM	PT : un poste d'assistant administratif
+2	GN	Création d'un poste de chauffeur et d'un poste d'assistant de bureau
-2	GN	PT : un poste de chauffeur et un poste d'assistant de bureau
+1	AN	Transfert d'un poste d'administrateur de programme du groupe de liaison en assistance humanitaire et l'aide au relèvement

Total partiel **+1**

Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire et l'aide au relèvement

Suppression de poste de personnel temporaire remplacé par de nouveaux postes

+1	P-5	Création d'un poste d'attaché de liaison humanitaire hors classe
-1	P-5	PT : un poste d'attaché de liaison humanitaire hors classe
+6	P-4	Création de six postes d'attaché de liaison humanitaire
-6	P-4	PT : six postes d'attaché de liaison humanitaire
+9	P-3	Création de neuf postes d'attaché de liaison humanitaire
-9	P-3	PT : neuf postes d'attaché de liaison humanitaire
+9	P-2	Création de neuf postes d'attaché de liaison adjoint
-9	P-2	PT : neuf postes d'attaché de liaison adjoint
+10	AN	Création de deux postes d'administrateur de programme et de huit postes d'attaché de liaison humanitaire
-10	AN	PT : deux postes d'administrateur de programme et huit postes d'attaché de liaison humanitaire
+14	GN	Création de neuf postes de chauffeur et cinq postes d'assistant de bureau
-14	GN	PT : neuf postes de chauffeur et cinq postes d'assistant de bureau

<i>Unités administratives</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	AN	Transfert d'un poste d'administrateur de programme au Bureau de liaison humanitaire
Total partiel	-1		
Appui			
Bureau du Directeur des services d'appui à la mission	-	SM	Reclassement d'un poste d'assistant humanitaire en poste de spécialiste du budget
Total partiel	-		
Service de gestion des achats et des marchés			
Quartier général de mission	-1	P-3	Reclassement de P-3 à SM d'un poste de spécialiste de la gestion des marchés
	+1	SM	Reclassement de P-3 à SM d'un poste de spécialiste de la gestion des marchés
	-6	GN	Suppression de six postes d'assistant de gestion des marchés
	+6	VNUI	Création de six postes d'assistant de gestion des marchés
	-3	P-3	Transfert de trois postes de spécialiste de la gestion des marchés aux bureaux locaux
	-3	SM	Transfert de trois postes d'assistant de gestion des marchés aux bureaux locaux
	-3	VNUI	Transfert de trois postes d'assistant de gestion des marchés aux bureaux locaux
	-3	P-3	Transfert de trois postes d'administrateur de programme aux bureaux locaux
	-1	SM	Transfert de trois postes d'assistant de programme aux bureaux locaux
	-6	GN	Transfert de six postes d'assistant aux achats aux bureaux locaux
Bureaux locaux	+3	P-3	Transfert de trois postes de spécialiste de la gestion des marchés du quartier général de la Mission
	+3	SM	Transfert de trois postes d'assistant de gestion des marchés du quartier général de la Mission
	+3	VNUI	Transfert de trois postes d'assistant de gestion des marchés du quartier général de la Mission
	+3	P-3	Transfert de trois postes de spécialiste des achats du quartier général de la Mission
	+1	SM	Transfert de trois postes d'assistant aux achats du quartier général de la Mission
	+6	GN	Transfert de six postes d'assistant aux achats du quartier général de la Mission
Total partiel	-		
Services administratifs			
Section des finances			
Quartier général de la mission	-8	GN	Transfert de huit postes d'assistant aux finances du quartier général de la mission aux bureaux régionaux de Nyala, El Geneina et Zalingei et au Bureau de liaison de Khartoum

<i>Unités administratives</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureaux locaux	+8	GN	Idem ci-dessus
Total partiel	-		
Services d'appui intégré	-	SM	Reclassement de quatre postes d'assistant de gestion des équipements en postes de technicien du génie
Section des transports	+38	GN	Création de 12 postes de mécanicien et de 26 postes de chauffeur pour les sites des équipes
	+7	VNUI	Création de sept postes d'assistant au transport pour les sites des équipes
Total partiel	+45		
Section de la sécurité et de la sûreté	+12	SM	Création de 12 postes d'agent de protection du personnel
Total partiel	+12		
Total postes supplémentaires			
International	+29		
National	+8		
Volontaires des Nations Unies	+13		
Personnel temporaire	-61		
	-11		

Abréviations : SM = Service mobile; PT = personnel temporaire; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national;
AN = administrateur recruté sur le plan national.

Annexe III

État d'avancement des projets de construction et de génie

Les grands projets suivants ont été achevés :

a) Agrandissement et rénovation des complexes de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à Nyala, Al-Fasher, Zalingei et El Geneina;

b) Rénovation du bureau de liaison de la MINUAD à Khartoum, situé dans le complexe de la MINUS;

c) Préparation de sites dans chacun des quatre supercamps en vue de l'arrivée des contingents militaires et du personnel des unités de police constituées, à savoir :

i) À Nyala : unité de police constituée bangladaise, compagnie de génie chinoise, unité de police constituée népalaise, compagnie logistique polyvalente bangladaise, compagnie de transport égyptienne et hôpital de niveau III pakistanais;

ii) À Al-Fasher : unité de police constituée indonésienne, demi-bataillon rwandais, compagnie d'état-major gambienne, compagnie de génie égyptienne, compagnie de police militaire kényane et unité de transmission égyptienne;

iii) À El Geneina : hôpital de niveau II nigérian, compagnie logistique polyvalente éthiopienne, compagnie de transport éthiopienne, compagnie de reconnaissance de secteur éthiopienne, compagnie de génie pakistanaise et unité de police constituée nigériane;

iv) À Zalingei : deuxième unité de police constituée nigériane;

d) Agrandissement de sites existants en prévision du déploiement des bataillons suivants :

i) Bataillon éthiopien à Kulbus;

ii) Bataillon égyptien à Um Kadada;

iii) Bataillon sénégalais à Tine et Um Barru;

e) Agrandissement des aires de stationnement sur les aéroports de Nyala et d'Al-Fasher;

f) Agrandissement du complexe de l'ARC à Al-Fasher pour accueillir les renforts en personnel de la MINUAD;

g) Fourniture d'espaces de bureau en préfabriqué dans les supercamps d'Al-Fasher pour accueillir 300 membres du personnel transférés des complexes A et B;

h) Établissement de l'énoncé des travaux pour :

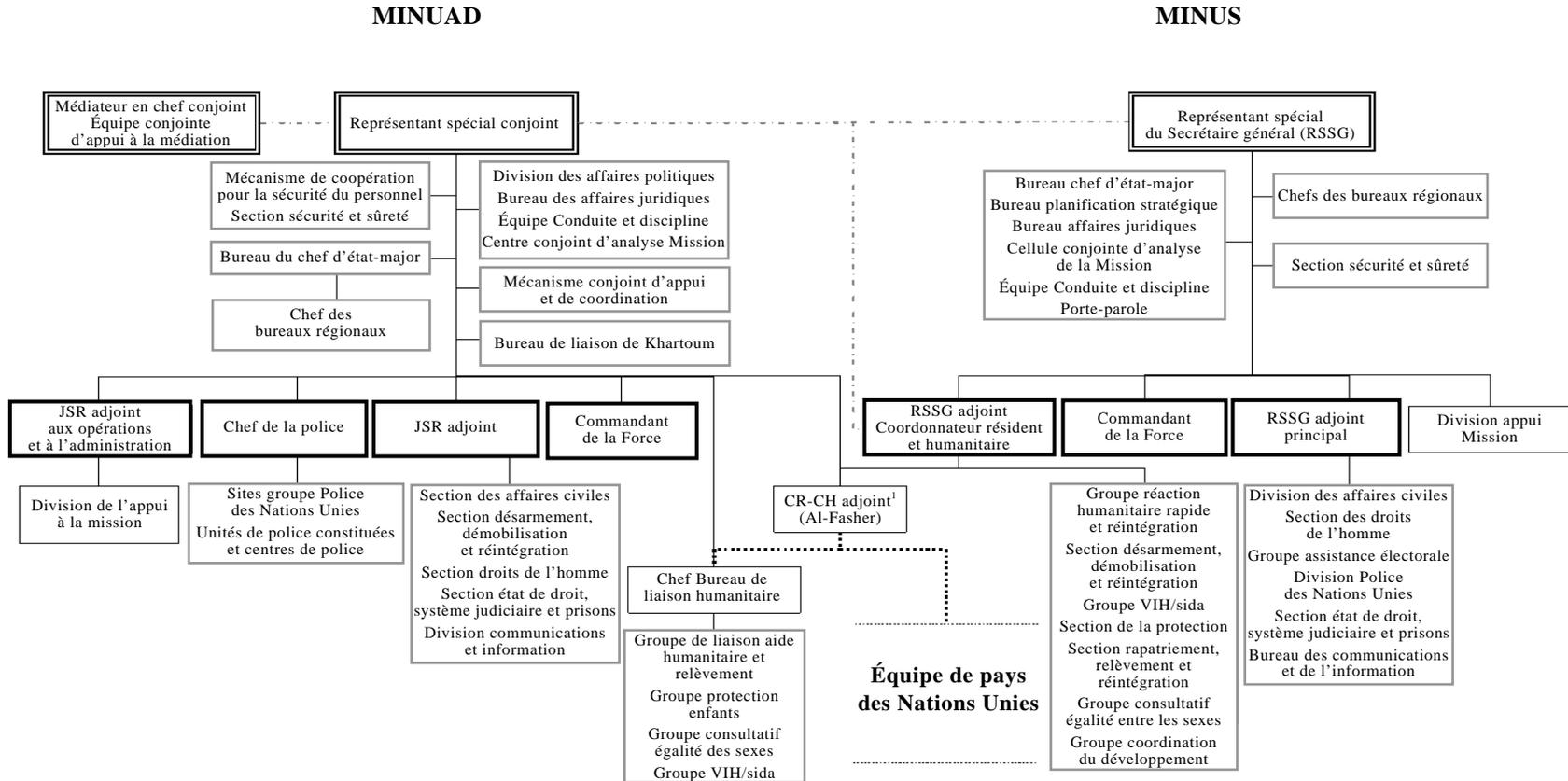
i) Quartiers généraux permanents en quatre emplacements;

ii) Logements permanents pour le personnel ayant droit à l'indemnité de subsistance en mission dans les quatre emplacements susmentionnés;

- iii) Construction de nouveaux camps;
- iv) Agrandissement de camps existants;
- v) Marchés (systèmes) pour la fourniture de matériaux de construction;
- vi) Remise en état de pistes d'atterrissage.

Annexe IV

Organigramme illustrant la relation entre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) en ce qui concerne les opérations humanitaires



Note

¹ Le Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire adjoint basé au Darfour (MINUS) rend compte à deux supérieurs hiérarchiques, le Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire et le Représentant spécial conjoint, et il constitue la principale interface entre la MINUAD et l'Équipe de pays des Nations Unies.